Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_94-DE

MAIRIE DE GARDANNE
25 JUIL. 2025
COURRIER ARRIVÉ

Courrier reçu le
25 JUIL. 2025
Services

Copie transmise pour information
le à
M. Le Maire
M. DGS
M.
M.
M.
Original transmise pour exécution
le 25/07 à Urbanisme

Mairie de GARDANNE
Service Urbanisme
1 Avenue de Nice
13120 GARDANNE

2025-S970

Aix en Provence, le 15 juillet 2025

Remise en ~~main~~ propre le : LRAR n° 1A 217 162 8204 9

Objet : Mise en demeure d'acquérir l'ER n°877 « Liaison font de Garach/Route de Mimet »

Monsieur le Maire,

Je soussignée,

Madame Viviane Marie Jacqueline GRAS, épouse de Monsieur Guy Michel MARCOUX, demeurant à TOULON (83200), 700 Chemin de la Bosquette,

Suis propriétaire de la parcelle cadastrée section BK 31 sise Font de Garach à GARDANNE.

Ladite parcelle est actuellement grevée d'un Emplacement Réservé (ER n°877 du PLUi du Pays d'Aix) au bénéfice de la commune dont la destination est la suivante :

- ER n°877 : Liaison font de Garach/Route de Mimet sur une emprise de 10,5m
  (Voir extraits du PLUi ci-joint)

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, je vous précise que la parcelle cadastrée section BK 31 n'est concernée par aucun fermier, locataire, droit d'emphythéose, d'habitation ou d'usage ni par aucune autre personne ou parcelle pouvant réclamer des servitudes.

Par la présente, et en vertu des articles L.230-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs au droit de délaissement, je mets en demeure la commune d'acquérir mon bien pour la partie grevée de l'ER 877.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes plus sincères salutations,

Viviane Marie Jacqueline GRAS, épouse de M. MARCOUX

V Marcoux